



	<u>Contribution Familiale</u>	<u>Activités Culturelles / Frais forfaitaires</u> <small>(séances culturelles, structures sportives, assurances, conventions de stage, cotisations diverses...)</small>	<u>Restauration</u>	<u>Internat</u>
	<i>Par mois</i>	<i>Par mois</i>	<i>Le repas</i>	<i>Par mois</i>
<i>Collège</i>	34,00 €	24,50 €	4,80 €	231,00 €
<i>Lycée CAP</i>	34,00 €	24,50 €	4,95 €	231,00 €
<i>Lycée BAC Pro</i>	36,50 €	31,00 €	4,95 €	231,00 €

- Des manuels scolaires seront prêtés.

- Des manuels Travaux Pratiques seront facturés à l'année pour les classes de :

Seconde BAC Pro SAPAT, CAP2 SAPVER, CAP1 SAPVER, 3<sup>ème</sup> PRO et 4<sup>ème</sup> PRO

- Pour les classes de Cap1 et Seconde : 31,00 € seront facturés à l'année pour les cours de TP cuisine (Achats de matières premières)

- La contribution familiale, les activités culturelles, les frais forfaitaires et l'internat sont payables par trimestre (chèque ou espèces) ou mensuellement par prélèvements automatiques.
- Internat : Il n'est pas fait de déduction pour les périodes de stages, de vacances, d'absences.
- Dans le montant de l'internat sont inclus les petits déjeuners, les dîners et les nuitées. Ne sont pas pris en compte les repas du midi.
- En début d'année scolaire, Il est délivré gratuitement à votre enfant qui sera demi-pensionnaire ou interne, une carte « restauration » avec un code-barres  
Cette carte sera réapprovisionnée par vos soins au fur et à mesure du décompte des repas. Vous pouvez nous envoyer, ou nous faire passer par l'intermédiaire de votre jeune les règlements (chèques ou espèces), vous pouvez également régler en ligne via Ecole Directe **N'attendez pas que le compte « restauration » soit en négatif.**  
En cas de perte de cette carte, celle-ci devra être renouvelée moyennant la somme de 5,00 €